

Destin et prédestination.

Questions: Je voudrai avoir quelques éclaircissements au sujet de la notion du destin et de la prédestination. Par ailleurs, il y a une question que je me pose toujours au sujet des mécréants: S'ils sont destinés à l'Enfer, pourquoi donc les avoir créés ? Est-ce uniquement dans le but de les faire souffrir ?

Réponse: La foi islamique nous enseigne que tout ce qui se passe dans l'Univers a déjà été déterminé depuis l'Eternité par Allah, qui est l'Omniscient et le Tout Puissant. Par la suite, ce qui arrive dans la Création n'est que la matérialisation de la Volonté Divine au sujet de ce qui avait été prédéterminé. Cet article de la foi est connu sous l'appellation du « Imân bil Qadhâ wal Qadar » ou encore, dans le langage courant, le « Imân bil Maktoûb ». Cette question de la prédestination et la prédétermination est très complexe. Et cette complexité tient principalement dans les contradictions (apparentes) qui existent aussi bien au niveau des références islamiques qui traitent de la question que des indications rationnelles qui s'en rapportent.

On trouve ainsi certains versets du Qur'aane ou des Hadiths qui indiquent que l'être humain agit de son propre gré et suivant sa propre volonté:

« Ce n'est pas pour les expressions gratuites dans vos serments qu'Allah vous saisit : Il vous saisit pour ce que vos cœurs ont acquis. Et Allah est Pardonneur et Patient. »

« En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les [individus qui le composent] ne modifient pas ce que est en eux-mêmes. »

Face à ces références, on en trouve d'autres qui indiquent que l'homme n'agit que suivant la Volonté divine:

« Cependant, vous ne saurez vouloir, à moins qu'Allah veuille. »

« Allah a scellé leurs cœurs et leurs oreilles; et un voile épais leur couvre la vue; et pour eux il y aura un grand châtement. »

C'est en raison de cette complexité justement que le Prophète Mouhammad (sallâllâhou

alayhi wa sallam) avait sévèrement condamné toute forme de controverses à ce sujet. Il est rapporté par Abou Houraïra (radhia allâhou anhou) qu'une fois, alors qu'il sortait de chez lui, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) entendit les Compagnons (radhia allâhou anhou) émettre diverses opinions au sujet du Destin. Il se mit alors extrêmement en colère et ses joues rougirent. Il s'adressa à eux et dit: « **Est-ce cela qui vous a été ordonné ? Est-ce avec cela que j'ai été envoyé comme Messenger vers vous ? Les gens d'avant vous ont été détruit justement quand ils se mirent à avoir différentes opinions sur ce point. Je vous l'ordonne, je vous l'ordonne: n'ayez pas différentes opinions à ce sujet.** »

Dans les lignes suivantes, je vais quand même essayer (Incha Allah wa bi awnillâh) de faire une petite synthèse de ce que les savants musulmans ont écrit sur cette question.

Pour simplifier, on pourrait dire qu'à ce sujet, il y a principalement deux objections qui sont généralement soulevées:

- Tout d'abord, la notion même de prédestination n'est elle pas en contradiction totale avec celle du libre arbitre ? En d'autres mots, croire en la prédestination ne revient-il pas à assimiler que l'être humain ne dispose d'aucune volonté propre et qu'il n'est pas donc pas du tout libre de ses mouvements ?
- A partir de là, il y a automatiquement un second problème qui se pose: Lorsque l'homme n'agit pas suivant sa propre volonté et qu'il n'est pas libre dans ses mouvements, pour quelle raison sera-t-il donc jugé le Jour Final ?

En ce qui concerne la première objection, voici deux des réponses qui ont été avancées par les savants:

- Il est tout à fait exact de dire qu'Allah a tout prédéterminé depuis l'Éternité et que rien de ce qui se passe ne peut aller à l'encontre de la Décision et de la Science divine. Mais, ce qu'il ne faut pas oublier également, c'est que la prédétermination ne porte pas seulement sur les actes de l'être humain. Elle concerne également la volonté étant à l'origine de l'acte. Ce qui signifie que pour chaque action prédéterminée de l'homme, Allah a également inscrit que la personne concernée fera ce qui lui est destiné **selon sa propre volonté**. Pris sous cet angle, au lieu de se poser en contradiction avec la volonté de l'être humain, la prédestination ne fait au contraire que la renforcer et la confirmer.
- De nature, Allah a doté l'être humain de très nombreuses facultés (sensorielles, etc...). Parmi celles-ci, il y en a une qui est en rapport direct avec ses mouvements et ses gestes: Il s'agit de la **volonté**. La présence d'une **volonté propre** au sein de l'être humain est un fait indiscutable: En effet, chacun peut aisément comprendre la différence qui existe par exemple entre le mouvement délibéré de celui qui écrit et le tremblement involontaire qui

secoue les mains d'un individu, à cause du froid ou de la peur. De même, celui qui entre volontairement et sans autorisation chez une personne risque de se faire expulser sur le champ. Par contre, s'il y est introduit de force, cela ne provoquera pas du tout la même réaction que dans le cas précédent. Ces deux exemples nous montrent clairement que la logique la plus élémentaire confirme qu'il existe bel et bien chez chaque individu une **volonté propre** et que de ce fait, l'homme se différencie fondamentalement des créatures inertes. (*Certains savants n'hésitent pas à affirmer que la présence de cette volonté au sein de l'être humain est perçue même par les animaux; en effet, si vous vous amusez à lancer une cailloux sur un chien, celui-ci, s'il veut se venger ne s'attaquera pas au caillou, mais bien à vous... Ne serait ce pas là une indication que même cet animal perçoit une différence entre l'être humain et la chose inerte ? :)*) Cependant, à l'instar de toutes les autres facultés humaines, cette volonté se caractérise par son imperfection. Ayant été créée par Allah, elle reste ainsi dépendante, dans l'absolu, de la Volonté divine (ou encore de la « Prédetermination »). C'est exactement ce qu'Allah affirme dans le Qur'aane: « **vous ne saurez vouloir, à moins qu'Allah veuille** ». Une chose est sûre: Quelque soit le geste qui sera produit par l'être humain, délibéré ou non, on ne pourra en aucun cas le considérer comme se situant à l'extérieur de la Volonté divine et donc de la prédetermination. La différence tiendra dans le fait que pour les mouvements délibérés (tel que l'écriture), la Volonté Divine se manifestera **par l'intermédiaire de la volonté imparfaite** qui a été accordée à l'homme. Par contre, pour les gestes incontrôlés (le tremblement par exemple), la Volonté et le Pouvoir d'Allah se manifesteront directement, sans intermédiaire. Et c'est un fait acquis que chaque être humain considère les gestes dans lesquels il fait usage de **sa propre volonté (imparfaite)** comme étant le sien. Instinctivement, il ne lui viendra pas à l'esprit d'attribuer la responsabilité de son geste à qui que ce soit d'autre que lui. Encore une fois, cette analyse montre que la présence d'une prédetermination ne remet pas en question l'existence d'une volonté humaine.

A partir de là, il est aisé de répondre à la seconde objection:

- Comme l'être humain jouit bel et bien d'une volonté propre et d'une liberté d'action (relatives), et ce, malgré la prédetermination divine, il sera donc jugé en fonction de l'emploi qu'il aura fait de ces facultés qui lui ont été accordées par Allah. En effet, celles-ci, même si elles restent limitées, suffisent néanmoins à le rendre responsable de ses actes.

Voici donc quelques éléments qui pourraient éventuellement aider à une meilleure compréhension de la question du « Taqdîr ».

Essayons à présent d'apporter des éléments de réponse par rapport à la seconde question,

celle portant sur le but dans lequel les mécréants ont été créés:

A ce sujet, je voudrai humblement rappeler que ceux qui renient l'existence d'Allah et n'apportent pas foi en Lui ont fait usage de leur volonté et de leur liberté de choix pour adopter la voie de la mécréance et de l'infidélité. Le sort qui leur est voué ne se présente donc que comme la conséquence logique de leurs actes. **Il faut bien comprendre que ce n'est pas dans ce but qu'ils ont été créés:** Allah dit clairement dans le Qour'aane qu'Il n'a créé les hommes et les djinns que pour qu'ils fassent Son adoration. Mais cette adoration ne prend toute sa valeur et sa dimension que lorsqu'elle découle d'un choix libre de l'individu et lorsqu'elle est le fruit de sa propre volonté. C'est là l'objectif cherché par le biais de notre présente existence dans ce monde, où le libre-arbitre nous a été donné: Il s'agit bien pour Allah de nous éprouver, comme Il le proclame de façon explicite dans le Qour'aane. **On ne peut donc en aucun cas dire qu'Allah a créé des personnes pour les jeter en Enfer afin qu'ils y souffrent éternellement.** Allah ne veut que le bien de l'homme (*c'est pourquoi Il a envoyé à travers l'Histoire les Messagers (alayhimous salâm) auxquels Il a accordé la Révélation, l'objectif étant de guider les hommes vers le succès et la félicité; c'est aussi dans ce but qu'il éprouve parfois les hommes par le malheur et les difficultés, afin de leur faire prendre conscience de leurs méfaits, pour qu'Il reviennent vers Lui et se repentent*). Mais la justice la plus élémentaire demande qu'une différence et une distinction soit faite entre ceux qui acceptent de suivre la bonne Voie et ceux qui s'en détournent: Ainsi, si des gens seront châtiés, ce sera à cause de leurs propres actions. **En d'autres mots, le châtiment destiné aux hommes, tout comme la récompense, est le corollaire de la liberté de choix qui leur a été donné et ne représente en aucun cas le but de leur création.**

Pour conclure, je citerai quelques passages du Qour'aane qui permettent de mieux comprendre encore tout ceci:

Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.

La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains; afin qu'[Allah] leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré; peut-être reviendront-ils (vers Allah).

Nous n'avons envoyé de Messenger que pour qu'il soit obéi, par la permission d'Allah.

Ô gens ! Le Messenger vous a apporté la vérité de la part de votre Seigneur. Ayez la foi, donc, cela vous sera meilleur. Et si vous ne croyez pas (qu'importe !), c'est à Allah qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Et Allah est

Omniscient et Sage.

Quiconque prend le droit chemin ne le prend que pour lui-même; et quiconque s'égare, ne s'égare qu'à son propre détriment. Et nul ne portera le fardeau d'autrui. Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messenger.

Dis : « [Non,] Allah ne commande point la turpitude. Direz-vous contre Allah ce que vous ne savez pas ? » Dis : « Mon Seigneur a commandé l'équité. »

Pourquoi Allah vous infligerait-il un châtement si vous êtes reconnaissants et croyants ? Allah est Reconnaissant et Omniscient.

Et quant à ceux qui auront été pervers, leur refuge sera le Feu : toutes les fois qu'ils voudront en sortir, ils y seront ramenés, et on leur dira : « Goûtez au châtement du Feu auquel vous refusiez de croire ». Nous leur ferons certainement goûter au châtement ici-bas, avant le grand châtement afin qu'ils retournent (vers le chemin droit) !

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !